

SÉANCE DU MERCREDI 4 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026-06

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE COMMUNAL

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	19	24	20/02/2026	20/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Daniel BOCCABELLA, Magali ROBERT, Benoit DAGAN, Adjoint au Maire ;

Ainsi que : Jean-Claude RUSCELLI, Anthony SUBER, Christian TORT, Eva BOCCABELLA, Marc DOVESI, Laurent MUS, Laure COMTE-BERGER, Odile PARRENO, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Isabelle IBANEZ, Antoine GARCIN, Jean-Luc SANCHEZ, Maryse TORT, Clotilde COUDENE, Conseillers Municipaux ;

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Magali ROBERT
Nathalie GIBERT	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Jean-Yves LAUGIER	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Dominique CARRIE	qui donne pouvoir à	Isabelle IBANEZ

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Isabelle DUCRY, Gaëlle RICHARD, Jean-Louis TARTEVET, Julien LETOFFE

Secrétaire de séance :

Odile PARRENO



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de moderniser le règlement intérieur du cimetière communal. Le précédent règlement, adopté par délibération n°2021-086 du 1^{er} décembre 2021, doit être actualisé notamment pour :

- Préciser les modalités relatives aux travaux sur sépultures et à la gestion des concessions ;
- Adapter les dispositions aux nouvelles pratiques funéraires (espaces cinéraires, crémation).



SUR LE RAPPORT DE Jean BÉRARD, Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

VU le Code pénal, notamment les articles 225-17 et R.645-6 ;
VU la délibération n°2021-086 du 1^{er} décembre 2021 adoptant le précédent règlement ;
CONSIDERANT la nécessité d'adapter le règlement aux attentes des usagers ;
CONSIDERANT que ce règlement garantit la sécurité, la salubrité et le respect des lieux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur du cimetière communal tel qu'annexé à la présente délibération, qui abroge et remplace celui adopté par délibération n°2021-086 du 1^{er} décembre 2021 ;
- **DECIDE** que ces dispositions entreront en vigueur à compte de sa publication et affichage en mairie ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout(s) document(s) nécessaire(s) à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,



La secrétaire de séance,
Odile PARRENO

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le Maire,
Jean BÉRARD



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2026-06	APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE COMMUNAL	Pour :	24	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication